

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE

CONGÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CFP)

RÉSERVÉ À L'ANFH N°CFP			N°CT				
A01 IDENTITÉ (écrire en lettres maj	juscules)						
NOM		prénom					
nom de naissance		DATE DE N	IAISSANCE				
ADRESSE							
CODE POSTAL		COMMUN	IE				
téléphone mobile		TÉLÉPHON	E FIXE				
E-MAIL (écrire en lettres majuscules)							
nº sécurité sociale		111111111111111111111111111111111111111	(10 premiers chiffre	es)			
Co-financement FIPHFP : êtes-vous en situation							
Si oui, veuillez remplir l'Attestation d'éligibilit	é pour les formations des	agents handicar	pés (merci de vous rep	porter à la rubrique	A09)		
A 02 SITUATION PROFESSIONNELLE							
nom de votre établissement employe	UR		ancienneté dans la fph				
GRADE	MÉTIER			SERVICE			
Avez-vous déjà bénéficié d'un ou plusieurs C	FP indemnisés ou non inc	demnisés avant ce	ette demande?	OUI NON			
INTITULÉ DES FORMATIONS DÉJÀ SUIVIES E (y compris Bilan de compétences et VAE)	IN CFP	RÉGION DE L'I EMPLOYEUR	ÉTABLISSEMENT	NB DE JOURS	ANNÉE	INDEMNISÉ (oui / non)	
A 03 DIPLÔMES OBTENUS							
NTOUREZ LES DIPLÔMES OBTENUS	INDIQUEZ LA OU LI	ES SPÉCIALITÉS			INDIQUEZ	LA OU LES SPÉCIALITÉ	
master 2 doctorat – ingénieur			BP – BAC – BT				
licence –master 1			BEP – CAP – CFPA				
BTS – DUT – DEUST		FIN DE SCOLARITÉ					
	(Spécitique aux professior	ns de santé, secte	ur sanitaire ou social)				
intitulé du (des) diplôme(s) obtenu(s)							
INTITULE DU (DES) DIPLOME(S) OBTENU(S) A 04 FORMATION DEMANDÉE							

A 05 VOTRE OB	SJECTIF		
	CONVERSION DANS LA FONCTION PUBLIQU	e hospitalière	
PROFESSION VISÉE			
OPÉRER UNE RE	Conversion en dehors de la fonction	I PUBLIQUE HOSPITALIÈRE	
profession visée			
DÉVELOPPER SES	CONNAISSANCES OU COMPÉTENCES HOI	rs de son champs professionnel	
Connaissances	OU COMPÉTENCES VISÉES		
DÉVELOPPER SES	s connaissances ou compétences dan	ns son champs d'activité	
CONNAISSANCES	OU COMPÉTENCES VISÉES		
A 06 EXPOSÉ D	ÉTAILLÉ DE VOTRE PROJET PROFESSION	NEL (COMPLÉTER LA FICHE A06 obligatoire)	
A 07 FRAIS DE T	RANSPORT, D'HÉBERGEMENT ET DE RES	STAURATION	
familiale. Sont consideration communale. Ce droit La prise en charge	orsque la formation se déroule hors de la commune érées comme constituant une seule et même commun est ouvert seulement pendant la période indemnisé. de ces frais n'est pas systématique et est laissée à l' lié selon les conditions de votre délégation.	du lieu de la résidence administrative ou hors de celle de la résidence ne, les communes faisant partie d'une même agglomération urbaine multi appréciation du Comité Territorial.	ATTENTION SI VOUS NE REMPLISSEZ PAS LA RUBRIQUE A07, IL SERA CONSIDÉRÉ QUI
TRANSPORT (comp	léter uniquement le (ou les) moyen(s) de trar	nsport utilisés)	VOUS NE SOLLICITEZ AUCUNE PRISE EN
LIEU DE DÉPART		LIEU D'ARRIVÉE	CHARGE DE CES FRAIS.
NOMBRE D'ALLER-RETO	dur envisagé pendant la période indemnisée		CADRE RÉSERVÉ
SNCF (2 ^E CLASSE) :	COÛT DU BILLET ALLER-RETOUR PLEIN TARIF	ϵ	CADRE RESERVE
SI ABONNEMENT, PRÉ	CISER LE COÛT :		
ABONNEMENT HE	ebdomadaire	ϵ	
ABONNEMENT MI	ensuel	ϵ	
AUTRES (À PRÉCISE	R)		
	. NOMBRE DE KMS POUR UN ALLER-RETOUR ement se fait sur la base du tarif kilométrique SNCF 2° c	classe) km	
AVION (pour DOM:	-TOM - base économique)	ϵ	
un ordre de mission à la	direction de votre établissement, précisant les périodes d	un, d'utiliser votre véhicule personnel, il vous appartient de faire établir, le déplacement et une attestation d'assurance garantissant d'une manière illimitée, sissez être votre propre assureur (cf art. 33 du décret n° 92-566 du 25/05/92).	
Aurez-vous des période	s de stage ? OUI NON	LIEU DE STAGE :	CADRE RÉSERVÉ
HÉBERGEMENT			
■ EN CENTRE D'HÉB	ergement (fonctionnant sous le contrôle	DE L'ADMINISTRATION)	
HORS CENTRE D'H	HÉBERGEMENT (HÔTEL, GÎTES) NB DE NUITÉES	COÛT DE LA NUITÉE ϵ	
LOCATION (EN CA	AS DE DOUBLE RÉSIDENCE) NB DE MOIS	montant du loyer mensuel ϵ	
RESTAURATION			
MIDI NB DE REF	PAS	SOIR NB DE REPAS	
Avez-vous la possibilité	de prendre vos repas dans un restaurant administratif o	u universitaire ? OUI (MIDI SEULEMENT /MIDI ET SOIR) NON	
	s ce restaurant administratif	ϵ	
SINON, TARIF À PRENE	dre en compte (plafonné selon règle fonctioi	N PUBLIQUE) ϵ	
FRAIS ANNEXES (SU	JR JUSTIFICATIFS) Cette prise en charge n'est pas systéma	tique et est laissée à l'appréciation du Comité Territorial (CT) de la délégation ANFH.	
PRÉCISER LA NATURE E	T LE COÛT:		
	accord, il vous appartiendra de signer avec l'organisme d	e formation la convention de formation professionnelle.	
	ersonnellement à son égard.		ATTENTION
décision de financement		e. Toute fausse déclaration entrainera systématiquement la nullité de l'éventuelle sées par l'ANFH. Je m'engage, en outre, à tenir l'ANFH informée de tous situation administrative et dans mon adresse.	tout résultat d'admission ou de refus de la part de
FAIT À		LE	l'Organisme de Formation devra êtri
SIGNATURE			COMMUNIQUÉ DANS
		L'intéressé(e) a fourni librement ces informations. Il peut y accéder et les faire rectifier. L'ANFH s'engage à les protéger contre toute divulgation n'ayant pas fait l'objet d'une autorisation (art 27 et 29 – loi du 6/01/78 informatique et libertés).	LES MEILLEURS DÉLAIS

A 08 | FIPHFP/ANFH - ATTESTATION D'ÉLIGIBILITE POUR LES FORMATIONS À DESTINATION DES AGENTS HANDICAPÉS JE SOUSSIGNÉ(E) Agent de l'établissement Atteste détenir les pièces justificatives obligatoires d'éligibilité. FAIT À LE SIGNATURE ATTENTION JOINDRE UNE COPIE DE LA NOTIFICATION DE D'ÉLIGIBILITÉ DANS LE CADRE DU FIPHFP

LISTE DES BÉNÉFICIAIRES ELIGIBLES AU CO-FINANCEMENT FIPHFP/ANFH DES ACTIONS DE FORMATION

Bénéficiaire du financement de l'action de formation liée à la reconversion, conformément au décret n°2006-501 du 3 mai 2006 relatif au fonds pour l'insertion des personnes en situation de handicap dans la fonction publique. L'agent tient à disposition de l'ANFH, les pièces justificatives attestant de son appartenance à l'une des catégories de bénéficiaires mentionnées ci-dessous. En cas de contrôle, nous serions amenés à vous demander les pièces justifiant de votre situation.

Les travailleurs, reconnus handicapés par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes en situation de handicap mentionnées à l'article L. 146-9 du code de l'action sociale et des familles.

Les victimes d'accident du travail ou de maladies professionnelles ayant entrainé une incapacité permanente au moins égal à 10p 100 et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection obligatoire.

Les titulaires d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime général de sécurité sociale, de tout autre régime de protection obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics à condition que l'invalidé des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain;

Les bénéficiaires mentionnés à l'article L.394 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre ;

Les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n°91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contracte en service ;

Les titulaires de la carte d'invalidité définie à l'article L.241-3 du code de l'action sociale et des familles ;

Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés;

Les agents qui ont été reclassés en application de l'article 63 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, des articles 81 à 85 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ou des articles 71 à 75 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986;

Les agents qui bénéficient d'une allocation temporaire d'invalidité en application de l'article 65 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 précitée, de l'article L.417_8 du code des communes, du paragraphe III de l'article 119 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 précitée ou de l'article 80 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 précitée; Tout agent ne possédant pas l'une de ces qualités mais ayant été reconnu inapte à l'exercice de ses fonctions par le comité médical et pour lequel un maintien dans l'emploi est proposé par le médecin du travail ou de prévention au moyen d'une adaptation du poste de travail.



FS	FR۱	/F	Δ	1	Δ	N	FH

N°CFP	
NIºCT	

EXPOSÉ DÉTAILLÉ DE VOTRE PROJET PROFESSIONNEL

/3

ATTENTION - À COMPLÉTER DE PRÉFÉRENCE ÉLECTRONIQUEMENT

Préciser vos motivations relatives au projet et au choix de la formation, objectifs, actions de préparation ou de formation réalisées, démarches effectuées pour vérifier la faisabilité du projet (vous pouvez joindre tout document dactylographié/numérique pour argumenter votre projet professionnel). Le conseiller en Dispositifs Individuels de votre délégation ANFH est à votre disposition pour vous aider à remplir votre dossier notamment la partie motivation

 01. Quel est votre parcours ? (5 lignes maximum) Retracer succinctement votre parcours professionnel, votre parcours de formation, votre situation actuelle (poste occupé,
ancienneté dans la Fonction Publique Hospitalière)
02. Quel est votre projet en lien avec cette formation et son origine ?
(10 à 15 lignes maximum) Quelle est l'origine de votre projet ? Qu'est ce qui a guidé votre réflexion ? Vous pourrez aussi décrire vos motivations, votre connaissance du métier et les qualités personnelles nécessaires à son exercice, si vous envisagez une reconversion.
то по



EXPOSÉ DÉTAILLÉ DE VOTRE PROJET PROFESSIONNEL

03. Comment avez-vous préparé votre projet ? (10 à 15 lignes maximum) Quelles actions préalables avez-vous réalisées (formations suivies, bilan de compétences, sources d'informations, professionnels rencontrés, recherches effectuées, sollicitation financement employeur,) ? Avez-vous été accompagné dans ce choix ? Avez-vous évalué la compatibilité de votre projet avec votre vie professionnelle et personnelle (déplacements, charge de travail, rémunération) ?
04. Pourquoi avez-vous choisi cette formation et cet organisme ? (5 lignes maximum) Choix de l'organisme : avez-vous contacté plusieurs organismes de formation ? Pourquoi ce choix (lieu, coût, contenu pédagogique, diplôme ou certificat délivré, lien avec votre projet) ?



EXPOSÉ DÉTAILLÉ DE VOTRE PROJET PROFESSIONNEL

05. Que ferez-vous à l'issue de la formation ? Quelles seront les étapes qui restent à accomplir pour finaliser votre projet ? (10 à 15 lignes maximum)
Indiquer comment vous comptez investir les connaissances et capacités acquises lors de la formation ? En cas de changement de métier, indiquer les débouchés possibles, ce que vous connaissez du marché de l'emploi et des possibilités d'évolutions : le métier visé est-il présent dans le bassin de l'emploi ? Comment allez-vous procéder pour trouver un emploi dans ce nouveau métier ? Dans quel secteur d'activité et dans quel type d'entreprise (association, autre administration) pensez-vous l'exercer ? Quelles seront les évolutions possibles ? Pour une création d'entreprise : avez-vous réalisé des études préalables (lieu d'installation, études de marché,) ? Quel statut envisagez-vous pour la création de votre entreprise, quelles démarches avez-vous effectuées auprès des différents organismes ?



DEMANDE DE PRISE EN CHARGE CONGÉ DE FORMATION

CONGÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CFP)

B

À COMPLÉTER PAR **L'ÉTABLISSEMENT EMPLOYEUR**

B 01 L'ÉTABLISSEMENT					
NOM					
ADRESSE					
CODE POSTAL COMMUNE					
TÉLÉPHONE		E-MAIL			
effectif rémunéré au 31.12.20		soit en Équivalent i	PLEIN		
DOSSIER SUIVI PAR		TÉLÉPHONE	PC	OSTE	
B 02 AUTORISE L'AGENT					
NOM		PRÉNOM			
NOM DE NAISSANCE		GRADE			
FONCTION		SERVICE			
VILLE D'EXERCICE DE L'ACTIVITÉ (si différente de BO1)					
STATUT (cocher la case) TITULAIRE STAGIAIRE CONTRAC	CTUEL	CATÉGORIE A	В С		
À LA DATE DE LA MISE EN CFP (cocher la case)	TEMPS PARTIEL			(%)	
Ancienneté au sein de la FPH (minimum 3 ans), c'est à dire dans	s les établissem	ents énumérés à l'ar	ticle 2 de la loi di	09/01/1986 و	
années (mois) apprecié à la	. DATE DU DÉBUT D	DU CFP:			
L'INTÉRESSÉ(E) A-T-IL (ELLE) DÉJÀ BÉNÉFICIÉ D'UN OU PLUSIEURS CFP INDEMN	NISÉ(S) OU NON II	ndemnisé(s) avant ce	TTE DEMANDE ? (coc	her la case)	OUI NON
INTITULÉ DES FORMATIONS DÉJÀ SUIVIES EN CFP (y compris Bilan de compétences et VAE)	région de l'ét employeur	ABLISSEMENT	NB DE JOURS	année	INDEMNISÉ (oui / non)
Votre agent relève-t-il du régime de co-financement FIPHFP-ANFH ? (cocher la co	ase) OUI	NON			
B03 À S'ABSENTER POUR SUIVRE LA FORMATION SUIV	ANTE				
INTITULÉ					
ORGANISME DE FORMATION					
DATE DE DÉBUT DATE DI	E FIN				
DURÉE TOTALE (1) HORS RH					
(1) JOURS DE FORMATION THÉORIQUE ET STAGES PRATIQUES, NOMBRE DE	: Jours Global In	icluant stages, exam	EN		

B 04	DÉTAIL DE	S JOUR	RS À IN	DEMNI	SER											
Dans le	e cas d'une forr	nation (co	cher la co	se)												
EN	DISCONTINU	, LES REPO	OS HEBDO	OMADAIR	ES (RH) E	t Jours 1	FÉRIÉS DO	DIVENT Ê1	tre inclu	JS AU PRO	DRATA DE	la duréi	E TOTALE	D'ABSENCE		
EN	CONTINU: EX	(CLURE LE	s cong	és anni	JELS, S'ILS	SONT P	ris dan:	s la péric	DDE DU C	CFP						
		01	02	03	04	05	m 06	nois 07	08	09	10	11	12	A total de 1 à 12	B = A x 0 ,4 nb de RH à inclure*	C total de A + B
	20_															
d)	20_															
année	20_															
	20_															
	20_															
	uement dans le mportants : l'un					ournée /	chaque m	nois compl	let compto	ıbilise 30	trentièmes	i.				
B 05	ET DEMAI	NDERA,	sous	RÉSERV	E DE L	ACCO	RD DU	COMITÍ	É DE GE	STION	DU CFF	, LE RE	MBOU	RSEMENT DE L	INDEMNITÉ F	ORFAITAIRE
DATE [DE DÉBUT						DATE D	e fin								
POUR	une durée de						jours (1	jour = 1/	30ème de	e mois)						
Sacha	nt que l'indemn	isation du	CFP ne p	eut excéde	er douze	mois, soit	360 jour	s pour l'er	nsemble d	e la carriè	re de l'ag	jent.				
(indem Il sollic	nisés ou non) n	'excède tra accord du	ois ans. v Comité 1	erritorial (CT), le re	·	·							ours, sans que la dui visée sur présentation		
B 06	ATTESTAT	ION DE	NON	INSCRI	PTION	DE L'A	CTION	DE FOR	RMATIO	N DEM	ANDÉE	AU TII	RE DU	PLAN DE FOR	MATION	
LE DII	RECTEUR SOL	JSSIGNÉ	CERTIFI	E (COCH	ER LA C	ASE)										
	JE LA FORMATI	on solli	icitée à 1	itre indi	VIDUEL N	E PEUT PA	AS RELEVE	ER DU PLA	N DE FO	rmation						
Ql	JE LA FORMATI	on solli	icitée à 1	itre indi	VIDUEL A	ÉTÉ DEM	andée À	à l'ÉTABLIS	SSEMENT	MAIS REF	USÉE					
	JE LA FORMATI	on solli	icitée à 1	tre indi	VIDUEL N	I'A PAS ÉT	TÉ DEMAI	ndée au	TITRE DU	PLAN DE	FORMATI	ON				
В07	ÉTUDE PR	OMOTI	ONNE	LLE												
■ Dar	ıs le cas où la t	ormation e	envisagée	relève de	l'arrêté c	lu 23 nov	embre 20	009 fixant	la liste de	es diplôme	s et certifi	cats du se	ecteur sar	itaire et social acqui	is en fin d'Études p	romotionnelles.
LE DII	RECTEUR SOL	JSSIGNÉ	CERTIFI	E												
■ avo	ir refusé la pris	e en charç	ge au titre	des Étude	es promoti	onnelles p	oour le ma	otif suivant	t (cocher l	a case)						
	N'Y A PAS DE F	OSTE VAC	CANT DA	ns les tr	ois ans	CORRES	PONDAN	nt à l'étl	JDE PROA	MOTION	ielle env	'ISAGÉE				
LA	FONCTION N	l'EXISTE PA	AS DANS	L'ÉTABLISS	SEMENT											

(1) S'il s'agit d'un motif d'ordre financier, merci de préciser vos orientations ou vos engagements pour les années à venir en matière d'études promotionnelles.

Y A-T-IL EU UNE DEMANDE AU TITRE DES FONDS MUTUALISÉS EP ?

AUTRE (1)

■ avoir informé l'agent qu'aucune possibilité d'emploi n'est prévue. En conséquence, l'agent a pris acte qu'il ne pourra prétendre obtenir la promotion souhaitée dans son établissement, à moins d'une vacance de poste inopinée qui n'aurait pu être prévue dans le cadre de la gestion prévisionnelle des effectifs. Dans cette perspective, il est invité à rechercher un poste correspondant à ses nouvelles compétences dans un autre établissement, afin de réaliser sa promotion par la voie d'une mobilité externe.

B 08 INFORMATIONS NÉCESSAIRES AU C			a mise en CFP)			
INDICE BRUT		DUVEAU MAJORÉ				
TRAITEMENT MENSUEL BRUT INDICIAIRE (À L'EXCLUSION	I DE TOUTE PRIME ET INDEMNITÉ)	Α				€
INDEMNITÉ RÉSIDENCE		В				€
	SOUS-TO	TAL C				ϵ
INDEMNITÉ MENSUELLE D = C X 85 %		D				€
Le montant mensuel «D» de cette indemnité ne peut excéde	r celui du traitement brut et de l'indemn	ité de résidence afférents à l'indice	brut 650 d'un agent e	en fonction	à Paris	
TRAITEMENT MENSUEL BRUT+INDEMNITÉ DE RÉSIDENC	E DE PARIS IB 650 (IM543)	E				ϵ
MONTANT DE L'INDEMNITÉ MENSUELLE F=D SI D <e ol<="" td=""><td>J F=E SI D>E</td><td>F</td><td></td><td></td><td></td><td>€</td></e>	J F=E SI D>E	F				€
SUPPLÉMENT FAMILIAL		G				€
CHARGES PATRONALES: REPORT DU TOTAL DES CHARG	es mensuelles calculées en bo9	Н				ϵ
	TOTAL MENSUEL I=	F+G+H I				€
MONT	ANT DU REMBOURSEMENT I X I	NB DE JOURS/30				€
B 09 DÉTAIL DES CHARGES PATRONALES	- TITULAIRE OU STAGIAIRE					
Les charges patronales sont uniquement les charges obligar prise en charge (circulaire n°DHOS/RH4/2010/57 du 1 fonction publique hospitalière). CHARGES PATRONALES MENSUELLES Calculées sur le traitement brut d'activité et non sur l'indemperçu avant la date du début de congé.	1 février 2010 relative à la mise en œ	uvre du congé de formation profess	vigueur au moment de onnelle des agents de	e la : la		
NATURE DE LA CHARGE			ASSIETTE	TAUX		MONTANT
URSAFF – maladie						
URSAFF – prestations familiales						
URSAFF - transport						
URSAFF – solidarité autonomie						
URSAFF – allocation logement plafonnée (pour les établisse	ments dont les effectifs sont supérieurs o	à 20 agents				
URSAFF – allocation logement limitée plafond S.S.						
URSAFF - allocation logement au-dessus du plafond S.S.						
CNRAL						
CNRAL – ATI						
FEH						
RAFP						
B 10 LE DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT						
FAIT À	LE	nom du signataire				
CACHET DE L'ÉTABLISSEMENT		SIGNATURE				
L'AGENT A LE STATUT « CONTRACTUEL », VEUILL	EZ TOURNER LA PAGE SVP					

B 1 1 | DETAIL DES CHARGES PATRONALES - CONTRACTUEL

Calculées sur l'indemnité majorée du supplément familial pour l'URSSAF = F+G du BO8 – calculées sur l'indemnité seule pour l'IRCANTEC = F du BO8

ATTENTION
JOINDRE UNE
COPIE DU DERNIER
BULLETIN DE SALAIRE.

NATURE DE LA CHARGE	ASSIETTE	TAUX	MONTANT
URSAFF - maladie			
URSAFF – prestations familiales			
URSAFF - transport			
URSAFF – solidarité autonomie			
URSAFF – allocation logement plafonnée (pour les établissements dont les effectifs sont supérieurs à 20 agents			
URSAFF – allocation logement limitée plafond S.S.			
URSAFF - allocation logement au-dessus du plafond S.S.			
CNRAL			
CNRAL – ATI			
FEH			
RAFP			

B 12 LE DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT						
FAIT À	LE	NOM DU SIGNATAIRE				
CACHET DE L'ÉTABLISSEMENT		SIGNATURE				



DEMANDE DE PRISE EN CHARGE **CONGÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CFP)**

C

À COMPLÉTER PAR **L'ORGANISME DE FORMATION**

A partir de 2019, pour pouvoir être financées, les formations dans le cadre de démarches individuelles devront être délivrées par des organismes Datadockés.

Ce dossier constitue une demande de financement et non une inscription officielle dans votre centre. Merci de remplir ce dossier avec p	précision.
NOM – PRÉNOM DE L'AGENT	
C01 IDENTIFICATION	
NOM OU RAISON SOCIALE	
ADRESSE	
CODE POSTAL VILLE	
Nº D'ACTIVITÉ AU TITRE DE LA FORMATION CONTINUE EN COURS DE VALIDITÉ (obligatoire)	
N° DE SIRET (obligatoire)	
DATADOCKÉ OUI NON si OUI date de validation Datadock :	
STATUT JURIDIQUE	
DOSSIER SUIVI PAR	
TÉLÉPHONE E-MAIL	
C02 DESCRIPTIF DE LA FORMATION	
INTITULÉ	AN
	ATTENTION JOINDRE IMPÉRATIVEMENT LE PROGRAMME DÉTAILLÉ
LIELIVI DE EORMATIONI	MENTIONNANT LES MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT
LIEU(X) DE FORMATION	LES MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET
LIEU(X) DE FORMATION	LES MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET
LIEU(X) DE FORMATION	LES MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET
LIEU(X) DE FORMATION	LES MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET
LIEU(X) DE FORMATION	LES MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET
LIEU(X) DE FORMATION OBJECTIFS DE LA (DES) FORMATION(S)	LES MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET
	LES MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET
	LES MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET
	LES MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET

		HER LES CASE	•		
CONTRÔLE DES CONNAISSANCE	S ADMISSION PAR EN	NTRETIEN			
CONCOURS	ADMISSION SUR D	OSSIER	BILAN OU TEST		
AUCUNE CONDITION	AUTRES				
DÉCISION D'ADMISSION					
ADMIS DATE D'ADMISSIC	N				
EN ATTENTE DATE PROBABLE I					
Merci de communiquer ces	résultats dès que poss	ble.			
C04 SANCTION DE LA FORM	MATION (COCHER LES CA	SES)			
			CRITE AU RNCP (répertoire nationa	al des certifications p	rofessionnelles),
SOUS LE NUMÉRO : Précisez l'intitulé du diplôme/titre/certi		D'EXPIRATION :		····	
Trecisez Fillillole do dipionie/ lilie/ certi	nealion .				
02 FORMATION CERTIFIANTE REC	ONNUE PAR UN SECTEUR OUE	SPANCHE lexemple	e : titre ou COP (Certificat de aual	ification professionne	اهال
02 TOWN THOIR CERTIFICATION	OTATAGE TAIK OTA SECTEOR COL	NO II VOI IE (CACIII)	. Time ou car jeenmear de quar	medion professioning	лон.
03 AUTRE OU ABSENCE DE SANC	CTION:				
C 05 NIVEAU VISÉ À L'ISSUE	DE LA FORMATION (CO	CHER LES CASI	ES)		
01 NIVEAU 1 : SAVOIRS DE BASE					
02 NIVEAU 2 : 1ER NIVEAU DE MA	îtrise de compétences relativ	'ES À L'EXERCICE D	'UN MÉTIER		
03 NIVEAU 3 : CAP (EX NIVEAU V)					
04 NIVEAU 4 : BAC (EX NIVEAU IV)					
05 NIVEAU 5 : BAC+2, DUT, BTS (E	X NIVEAU III)				
06 NIVEAU 6 : LICENCE, MASTER	I (EX NIVEAU II)				
07 NIVEAU 7 : MASTER 2 (EX NIVEA	AU I)				
08 NIVEAU 8 : DOCTORAT					
SANS NIVEAU SPÉCIFIQUE					
C 06 DATES (le CFP doit dur	er 10 jours minimum)				
C 06 DATES (le CFP doit dur	er 10 jours minimum) DATE DE DÉBUT		DATE DE FIN	_	
l ^{ère} année de formation		- CU	DATE DE FIN	coit	inus
		αυ	DATE DE FIN	soit	jours
l ^{ère} année de formation ou cycle ou module 2° année de formation		au	DATE DE FIN	soit soit	jours
l ^{ère} année de formation ou cycle ou module 2° année de formation ou cycle ou module			DATE DE FIN		
l ^{ère} année de formation ou cycle ou module 2° année de formation			DATE DE FIN		
1 ère année de formation ou cycle ou module 2° année de formation ou cycle ou module 3° année de formation ou cycle ou module		au	DATE DE FIN	soit soit	jours
1 ère année de formation ou cycle ou module 2° année de formation ou cycle ou module 3° année de formation		αu	DATE DE FIN	soit	jours
1 ère année de formation ou cycle ou module 2° année de formation ou cycle ou module 3° année de formation ou cycle ou module 4° année de formation		au	DATE DE FIN	soit soit	jours
1 ère année de formation ou cycle ou module 2° année de formation ou cycle ou module 3° année de formation ou cycle ou module 4° année de formation		au		soit soit TOTAL	jours jours jours
1 ère année de formation ou cycle ou module 2° année de formation ou cycle ou module 3° année de formation ou cycle ou module 4° année de formation		au	NOMBRE DE JOURS D	soit soit soit TOTAL	jours jours jours jours jours
1 ère année de formation ou cycle ou module 2° année de formation ou cycle ou module 3° année de formation ou cycle ou module 4° année de formation		au		soit soit soit TOTAL	jours jours jours
1 ère année de formation ou cycle ou module 2° année de formation ou cycle ou module 3° année de formation ou cycle ou module 4° année de formation		au au	NOMBRE DE JOURS D	soit soit soit TOTAL D'EXAMEN	jours jours jours jours jours
1 ère année de formation ou cycle ou module 2° année de formation ou cycle ou module 3° année de formation ou cycle ou module 4° année de formation		au au	NOMBRE DE JOURS D NOMBRE DE JOURS (Y COMPRIS OURS D'ENSEIGNEMENT PRATIQI	soit soit soit TOTAL D'EXAMEN	jours jours jours jours jours jours jours
1 ère année de formation ou cycle ou module 2° année de formation ou cycle ou module 3° année de formation ou cycle ou module 4° année de formation ou cycle ou module	DATE DE DÉBUT	au au NOMBRE DE	NOMBRE DE JOURS DE NOMBRE DE JOURS (Y COMPRIS OURS D'ENSEIGNEMENT PRATIQUE TOTAL	soit soit soit TOTAL D'EXAMEN EXAMEN UE (STAGE)	jours jours jours jours jours jours jours jours jours
1 ère année de formation ou cycle ou module 2° année de formation ou cycle ou module 3° année de formation ou cycle ou module 4° année de formation	DATE DE DÉBUT	au au NOMBRE DE	NOMBRE DE JOURS DE NOMBRE DE JOURS D'ENSEIGNEMENT PRATIQUE TOTAL détaillé)	soit soit soit TOTAL D'EXAMEN EXAMEN UE (STAGE) GÉNÉRAL	jours jours jours jours jours jours jours jours jours
1 ère année de formation ou cycle ou module 2º année de formation ou cycle ou module 3º année de formation ou cycle ou module 4º année de formation ou cycle ou module	DATE DE DÉBUT	au au NOMBRE DE	NOMBRE DE JOURS DE NOMBRE DE JOURS D'ENSEIGNEMENT PRATIQUE TOTAL détaillé)	soit soit soit TOTAL D'EXAMEN EXAMEN UE (STAGE) GÉNÉRAL	jours jours jours jours jours jours jours jours jours jours
1 ère année de formation ou cycle ou module 2º année de formation ou cycle ou module 3º année de formation ou cycle ou module 4º année de formation ou cycle ou module CO7 RYTHME DE LA FORMA	DATE DE DÉBUT	au au NOMBRE DE	NOMBRE DE JOURS DE NOMBRE DE JOURS D'ENSEIGNEMENT PRATIQUE TOTAL détaillé)	soit soit soit TOTAL D'EXAMEN EXAMEN UE (STAGE) GÉNÉRAL	jours jours jours jours jours jours jours jours jours jours
1 ère année de formation ou cycle ou module 2° année de formation ou cycle ou module 3° année de formation ou cycle ou module 4° année de formation ou cycle ou module CO7 RYTHME DE LA FORMA QUELLE DURÉE DE TRAVAIL PERSONNEL E	DATE DE DÉBUT	au au NOMBRE DE	NOMBRE DE JOURS DE NOMBRE DE JOURS D'ENSEIGNEMENT PRATIQUE TOTAL détaillé)	soit soit soit TOTAL D'EXAMEN EXAMEN UE (STAGE) GÉNÉRAL	jours jours jours jours jours jours jours jours jours jours

RUBRI	QUE OBLIGA	ATOIRE								
JOURS L			Μ	M		J	V	S	D	
HORAIRES MATIN HORAIRES APRÈS-MIDI										
	HEURES/JOUR									
TOTAL I	heures ense	IGNEMENT/SEMAINE								
PÉRIOD	es d'interru	PTION								
										·····
C 08	RÉPARTI	TION DES JOURS DE	FORMATION P	AR MOIS (10 J	OURS MIN	IIMUM A	AU TOTAL)		INI	DIQUER
Indique	er pour chaq	ue mois le nombre de joi	urs, stage(s) et exa	ımen(s) compris do	ans la forma	ion			IMI	PÉRATIVEMENT PÉRIODES
				mois				TOTAL	D'I	NTERRUPTION
	00	01 02 03	04 05	06 07	08 09	10	11	12 TOTAL		LA FORMATION NIFIÉES PAR
	20_								ĽC	RGANISME
année	20_									
ō	20_									
	20_									
		<u> </u>			à	.	total géné	ÉRAL	4	
C 09	COÛT IN	IDIVIDUEL VALANT D	EVIS							
COÛT	de formatio	N								
Monta	nt des frais c	le formation par année s	elon le tarif établi	à la date de cons	titution du de	ossier et fo	acturable à l'in	ntéressé(e).		
(Cout e	en vigueur po	our la durée de la format	ion).	DATE DE DÉ	DUT		ATE DE FINI	[
1ÈRE △N	INIÉE DE EORA	MATION OU CYCLE DE FOR	ΜΑΤΙΩΝΙ	DATE DE DÉ	au	DF	ATE DE FIN			€ TTC
***************************************		MATION OU CYCLE DE FOR			do					€ TTC
		MATION OU CYCLE DE FOR								€ TTC
•••••		MATION OU CYCLE DE FOR								€ TTC
		A FORMATION								€ TTC
			مما کا طفیعتالمد مناطع			<u>i</u>				- 110
inscript		compris dans total formati	on), a detailler ci-ae	essous						€ TTC
	entation (joing	dra una listal								€ TTC
	el (joindre une									€ TTC
		L DE LA FORMATION :								€ TTC
										ETIC
C 10	HÉBERGI	EMENT – REPAS								
L'agent	aura-t-il la pos	sibilité de								
BÉNÉFICIER D'UN HÉBERGEMENT FONCTIONNANT SOUS LE CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION Précisez le coût unitaire:										
PRE	ENDRE SES REF	PAS DANS UN RESTAURANT	ADMINISTRATIF OU I	universitaire :	MIDI S	OIR	Précisez	le coût unitaire:		
1445-4-	NTA 1."									
IMPOI		E FORMATION CONCLUE E	ntre l'agent et l'	Organisme n'en	gage pas l' <i>a</i>	NFH. LE SI	GNATAIRE ATTE	STE DE LA SINCÉRITÉ	É DE TOUS LES RE	nseignements
■ À FC	DURNIR, MEN	ENT DOCUMENT, ET S'ENG SUELLEMENT ET EN FIN DE		ttestations de pr	ésence en 1	ROIS EXE <i>N</i>	nplaires : l'une	E AU STAGIAIRE, LA S	SECONDE À L'ÉTA	BLISSEMENT
■ SUR	LE DEVIS FERA	A troisième à l'anfh, me et définitif indiquan:	T LE COÛT DE LA FO	rmation défini c	CI-DESSUS,					
	CONCLURE /	avec l'agent la conven	ITION DE FORMATIC	on en conformi	ITE AVEC LES	ELEMENTS	DE COUTS ET D	DE DUREE INDIQUES	CI-DESSUS.	
NOM										
FONC										
TÉLÉPH(UNE		POS	olt						
FAIT À			LE							
SIGNA	IURE				CAC	hei De l'C)rganisme			
					1					